

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 6 FÉVRIER 2024

DELIBERATION 2024\_001

**Objet : Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes**

**Séance du six février deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente**

**Présents (66) :**

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Gilles DEVIENNE -  
Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Danielle  
MAMETZ - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY -  
Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL -  
Philippe DUHAMEL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline  
SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Didier TIBERGHEN - Pascal  
DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Yves DELFOLIE  
- Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA  
- Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Fabrice DELANNOY - Albert PIETERSOONE (Suppléant) -  
Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric  
JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Séverine MILLEVILLE (Suppléante)  
- Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE -  
Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES -  
Elizabeth GRESSIER - Eddie BOULIER - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS  
- Anne VANPEENE - Emdia KOCH - Christian BELYNCK

**Procurations (14) :**

Antony GAUTIER à Valentin BELLEVAL - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie  
VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Pierre GRANDGENEVRE à Arnaud DEVILLEZ - Luc VAN  
INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER -  
Florence BRISBART à Céline SAUZEAU - Michel DUHOO à Philippe GRIMBER - Sophie ANDRE à  
Gaël DUHAMEL - Catherine DEPELCHIN à Didier TIBERGHEN - Jean-Michel PLAETEVOET à Eric  
SMAL - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE - Cindy  
SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 80**

**Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

## SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 6 FEVRIER 2024

### DELIBERATION 2024\_001

#### **Objet : Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes**

En application de la Charte européenne du 8 mars 2013 pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, l'article 61 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants l'élaboration d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 prévoit les conditions de réalisation de ce rapport, qui doit désormais être présenté préalablement au débat d'orientations budgétaires.

Ce rapport, joint en annexe, s'articule en deux parties :

- un rapport de situation comparée en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques menées par la collectivité sur son territoire.

Vu l'article L. 2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

#### **Il vous est proposé :**

- de prendre acte de la présentation du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes au titre de l'année 2023.

#### **Vote :**

**Pour : 80**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**PRESENTE ET DEBATTU EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**PREND ACTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance,

Céline SAUZEAU



Séance du Conseil de Communauté,  
Hazebrouck, le 6 février 2024,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

valentin BELLEVAL

